

Au *Bulletin de la Société des Antiquaires de la Morinie*, 1910, 4<sup>e</sup> fasc., est formulé un vœu analogue au nôtre, au sujet du projet de loi sur les fouilles. Le même recueil appelle notre attention et surtout celle des dames sur deux prix offerts jadis à Esquerdes : l'un, un *miroir* à la plus jolie fille qui se trouverait à la danse publique le jour de la Dédicace ; l'autre, un *peigne* à celle qui aurait les plus beaux cheveux. Ces deux objets étaient une redevance féodale due au seigneur d'Esquerdes par le titulaire de la seigneurie de Soyecques.

Dans le *Bulletin d'Archéologie Lorraine*, février 1911, M. Germain de Maidy innocente le fameux chêne aux fées près duquel la bienheureuse Jeanne d'Arc se rendait de temps en temps. On y célébrait la messe le mercredi des Rogations. Ce n'était donc pas un lieu maudit. Tout au plus, en lisant le dernier évangile, le prêtre pensait-il y trouver un préservatif contre les maléfices des fées qui, suivant la croyance populaire, auraient fréquenté cet endroit.

Les *Annales de la Société des Alpes-Maritimes*, 1910, donnent la biographie de Guidal qui conspira avec Malet en 1812 et fut condamné à être fusillé avec lui.

*Mémoires de l'Académie de Caen*, 1910. On y trouve la mésaventure de Daudet à propos de son histoire du curé de Cucugnan. Daudet n'est pas l'inventeur de ce conte, traduit en provençal d'après M. de Brenas. Un procès s'en est suivi. Daudet a avoué son tort, mais l'affaire n'était pas terminée quand mourut M. de Brenas.

*Mémoires de l'Académie d'Arras*, 1910.

*Répertoire d'Art et d'Archéologie*, 1910, 3<sup>e</sup> trim.

*Bulletin de l'Académie de Belgique*, 1910, 3<sup>e</sup> fasc.

*Annales de cette Académie*, t. II, 3 et 4.

*Société Archéologique de Matines*, t. XIX, 1909.